PLAN DE SECURITE ET DE SANTE SPECIFIQUE A UN PROJET

*Document exemple (les commentaires ne sont pas à reprendre dans le plan de sécurité et de santé élaboré)*

*Ce document est un formulaire à compléter dont la première page n’est pas imprimée.*

***Les données de l’entête doivent être complétées au niveau de la page suivante.***

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **N° de la version** | **Auteur** | **Approuvé par** | **Date de la version** | **Description adaptation** |
|  1  | EG | EG | 26/09/2019 | Version définitive BOFAS 3 |
| 0.1 | KV, YVM |  | 24/09/2019 | Adaptations pour BOFAS 3 et nouveau lay-out, références + heading |
| 2 | EG | DL | 07/08/2008 |  |
| 1 |  |  | 21/03/2007 |  |

# Description du projet

Activités durant la phase conception:

* La réalisation des études complémentaires de sol conformes à la législation en vigueur et établissement d’un PA;
* Le cas échéant pour le contrôle de la faisabilité des travaux prévus dans le PA: réalisation de sondages géotechniques et de calculs de tassement;
* Etablissement d’un cahier des charges, métré et plans.

Activités durant la phase réalisation: dans le plan qualité, sont repris les caractéristiques les plus importantes et les activités à effectuer.

* L’adresse du chantier;
* Les différents maîtres d’ouvrages et parties concernées;
* Une description succincte des travaux.
* Liste de personnes de contact en annexe du plan de qualité.

La réalisation porte sur les travaux d’assainissement des sols sur un terrain pollué d’une ancienne station-service au nom et pour le compte du demandeur. Dans le cahier de charges spécifique, le métré et les plans, une description détaillée de ces travaux est reprise.

# Risques spécifiques au projet

De l’inventaire des risques et de l’analyse des risques du coordinateur-projet, l’attention particulière de l’entrepreneur est attirée, spécifiquement pour ce projet, sur les risques suivants:

* …

*Commentaire:*

*Ci-dessous sont repris quelques exemples de sujets à traiter (non-exhaustifs) parmi lesquels le CS-P peut puiser pour son inventaire des risques et son analyse des risques. Les résultats de ces IR et AR sont repris dans ce plan de sécurité et de santé:*

* *Le niveau de protection maximal attendu dans le cadre du monitoring de l’air, sur base des concentrations constatées en BTEX et huiles minérales dans le sol et l’eau souterraine (procédure BOFAS T5130);*
* *La situation au niveau des pollutions, en particulier les composants qui ne sont habituellement pas attendus étant donné l’exploitation d’une station-service (par ex. lors de présence de métaux lourds, PCB, VOCl, furfural, …) ou dans le cas où par ex. du produit pur est présent;*
* *La présence d’obstacles enterrés ou hors sol tels que par ex. la présence de conduits utilitaires publiques ou de raccordements privés dans la zone d’excavation ou de conduites aériennes au-dessus du chantier;*
* *Les risques lors d’une excavation avec des mesures de stabilité (risque de chute lors du placement, l’utilisation, la circulation, …) ou un excavation sous talus; risques durant un rabattement de l’eau souterraine; risques inhérents à l’état (mauvais) du bâtiment; …*
* *Risques en ce qui concerne les travaux aux réservoirs enterrés; par ex. des citernes ont été, sur base de certificats, probablement ou non nettoyées, constatations faites lors de l’ouverture du trou d’homme, incertitude à propos de la position de réservoirs, …;*
* *Les limitations d’usage de la parcelle (maintien de constructions, d’accès, d’activité, d’installation de chantier): de plus, tenant compte du fait du peu d’espace disponible sur la plupart des sites BOFAS;*
* *Les nuisances de ou vis-à-vis de parcelles voisines et du domaine public (trafic, installation de chantier, émissions, usagers faibles, …) avec une attention particulière pour les zones de chargement et de déchargement;*
* *Les risques particuliers en ce qui concerne le projet spécifique et les activités présentes aux alentours (école, arrêt de bus, sortie d’autres chantiers, …);*
* *La présence ou suspicion de présence de matériaux contenant de l’amiante;*
* *Le planning de réalisation suggérée établi par l’EAAS et les co-activités.*

*Le coordinateur-projet réalise le cas échéant lui-même une évaluation des risques des méthodes d‘exécution qui sont imposées à l’entrepreneur dans le cahier des charges.*

# Mesures spécifiques de prévention des risques

L’entrepreneur tiendra compte en tout temps des mesures de prévention qui sont reprises dans le « Plan de Sécurité et de Santé Standard pour le démantèlement et les travaux d’assainissement des sols d’anciennes stations-service » (document standard BOFAS T4410). Une attention particulière est de plus attirée sur:

* …

*Commentaire:*

*Le coordinateur sécurité contrôle le projet en ce qui concerne l’application des principes généraux de prévention et formule ses remarques au concepteur. Il tient de plus compte des mesures de prévention standards déjà prévues dans le « plan de sécurité et de santé standard pour le démantèlement et les travaux d’assainissement des sols d’anciennes stations-service » de BOFAS (T4410), issues d’une analyse de risques générale. Il examine si l’EAAS a activé, dans le métré, les postes standards concernés relatifs à ces mesures de prévention.*

*Si le coordinateur est d’avis que des informations complémentaire ou spécifique au projet vis-à-vis de ces mesures standards sont nécessaires, ou s’il apparaît de son analyse de risques qu’il faut s’écarter de mesures déterminées, il peut le spécifier ici. Comme exemple:*

* + *Indication de réalisation spécifique en ce qui concerne la signalisation, la zone d’attente pour les camions, déviation du trafic, …;*
	+ *Clarification lors de la proposition du plan d’installation de chantier, route d’évacuation, point de rassemblement, …;*
	+ *Attention particulière pour l’accès aux habitation, magasin, garage, parking, …;*
	+ *Pénétrer dans des espaces confinés;*
	+ *Points d’attention lors des travaux avec nuisance de poussières, gestion des déchets, électricité, …;*
	+ *Proposition de phasage des travaux;*
	+ *Périodes de concertation supplémentaires.*

*Si ni des amendements ni des informations complémentaires par rapport ay plan de sécurité et de santé standard ne semblent nécessaires, l’indiquer par un «Pas d’application».*

De plus, les mesures de prévention spécifiques au projet supplémentaires suivantes sont établies sur base des risques spécifiques au projet découlant de l’analyse de risques:

* …

*Commentaire:*

*Le coordinateur-projet propose les mesures spécifiques de prévention supplémentaires en fonction des risques inventarisés par lui et indique clairement quand ces mesures ne sont pas prévues dans le PSS et dans le métré standard pour les travaux d’assainissement des sols. Dans le métré, alors en concertation avec l’EAAS, le poste «Autres mesures de sécurité» est activé ou un poste sous «Divers» est repris. Comme exemple:*

* + *Mesures de prévention suivant l’évaluation de risques d’une méthode d’exécution imposée;*
	+ *EPI extraordinaires et EPC;*
	+ *Placement d’une unité de décontamination;*
	+ *Le coordinateur-projet peut également indiquer explicitement quelles mesures spécifiques de prévention l’entrepreneur doit développer avant le démarrage des travaux et/ou quelles mesures il doit reprendre dans son offre.*

*Si aucune mesure supplémentaire de prévention ne semble nécessaire, l’indiquer par un «Pas d’application».*

Si l’entrepreneur désire dévier des mesures de prévention proposées, du PSS standard ou spécifiquement ajouté pour ce projet, il doit le reprendre obligatoirement dans son offre et il fera une contre-proposition sur base d’une analyse de risques développée.

Les mesures doivent de plus être complétées durant la réalisation du projet par le coordinateur-réalisation (par ex. modifications du projet, mesures de prévention découlant de l’analyse de risques et de la méthode d’exécution de l’entrepreneur).

# Plan d’implantation du chantier

Une proposition de plan d’implantation du chantier est reprise dans le cahier des charges. …

*Commentaire:*

*Ce plan d’implantation de chantier concerne une proposition technique réalisable pour l’implantation du chantier et est établi en concertation avec le coordinateur-projet. Doivent être repris si d’application:*

* + *Clôture de chantier, emplacement des cabines de chantiers, équipements sociaux, zones de chargement et déchargement, stockage temporaire, pompes de rabattement et installation d’épuration, accès au chantier, toutes les portes (d’accès) des habitations à conserver et à fermer, point de rejet pour l’IEE, …;*
	+ *Le coordinateur sécurité peut conseiller de prévoir, sur les plans, une emprise sur le domaine public. D’éventuelles limitations établies par les autorités ou gestionnaires des voiries doivent être demandées. Une entrave à la libre circulation des cyclistes et piétons doit toutefois dans la mesure du possible être évitée;*
	+ *Il est possible qu’il faille réaliser une figure séparée pour les différentes phases, par ex. réalisation des différentes phases travaux GC, réalisation travaux IS.*

# Planning

Un planning projet avec la date estimée de démarrage des travaux d’assainissement des sols et un délai indicatif de réalisation de chaque phase est repris dans le plan qualité.

Il est estimé qu’au maximum … entrepreneurs sont présents simultanément sur le chantier.

Le nombre maximal d’ouvriers qui sont présents simultanément sur le chantier est estimé à … personnes.

L’attention est attirée sur les co-activités suivantes, qui sont attendues sur base du planning:

* …

*Commentaire:*

*Des avis afin d’éviter certaines co-activités peuvent également être repris sous les aspects planning.*

*Si aucune co-activité n’est attendue, l’indiquer par un «Pas d’application».*

# Phases critiques

Dans la convention générale de désignation du coordinateur-réalisation, sa présence sur le chantier est requise durant:

* La réunion de démarrage des travaux;
* Les réunions de chantier;
* Le CSR réalise au minimum par quinzaine une visite sur le chantier durant l’exécution de travaux si aucune réunion de chantier n’est planifiée.

Sur base du planning prévisionnel le coordinateur-projet conseille de reprendre dans la convention du coordinateur-réalisation un moment de concertation supplémentaire avec toutes les parties concernées afin de préparer:

* …

*Commentaire:*

*Par «phases critiques pour la sécurité et la santé», on entend les phases pour lesquelles une concertation entre les parties concernées est nécessaire en ce qui concerne la coordination de la sécurité (à ne pas confondre avec les « travaux dangereux » définis dans l’article 26 § 1 de l’A.R.). Ce sont les moments ou phases:*

* + *Pour lesquels un transfert de risques se produits entre des parties concernées (par ex. l’arrivée d’un entrepreneur suivant après l’intervention d’un entrepreneur qui laisse un risque résiduel);*
	+ *Avant le début ou durant l’exécution de travaux déterminés qui impliquent (peuvent impliquer) des risques particuliers.*

*SI aucune phase critique supplémentaire ne doit être ajoutée dans la convention du coordinateur-réalisation, l’indiquer par un «Pas d’application».*

# Documents faisant partie de ce PSS

Le plan de sécurité et de santé spécifique au projet, qui est d’application dans le cadre du chantier temporaire mentionné, fait partie intégrale du cahier des charges et consiste en:

* Le présent document avec les données spécifiques au projet et mesures de prévention découlant des analyses de risques;
* Le « Plan de sécurité et de santé standard pour le démantèlement et les travaux d’assainissement des sols d’anciennes stations-service » de BOFAS (voir T4410 dans les fardes de chantier et sur [www.bofas.be](http://www.bofas.be));
* La proposition de plan d’implantation du chantier repris dans le dossier projet;
* Le document T1240 \_FOR\_fiche de contact et farde de chantier dont e.a.:
	+ Le plan qualité;
	+ Une liste des personnes de contact;
	+ Un planning indicatif des travaux d’assainissement des sols;
	+ Proposition du plan d’urgence.

Ce PSS est établi par le coordinateur-projet,

M./Mme …………………………………………………………………………,

Employé de ……………………………………………………………,

le ……/……/20…… .

*(Signature)*